

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt trois, le dix sept février, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

Etaient présents : M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoint, Mmes HOCINE, LAVERT, GIRAUD, VINCENT, MM SENDRA, CHEVALIER

Etait absent et excusé : Yann VALLO qui a donné pouvoir à Alain SENDRA

Secrétaire élu pour la séance : Mme Elodie LAVERT

Date de la convocation : 9 février 2023

2023-3/ OBJET : Modification des tarifs de location de la salle des fêtes

M. le Maire expose au Conseil que l'augmentation des coûts de l'énergie nécessite de revoir les tarifs de location de la salle des fêtes.

Il précise qu'aujourd'hui la location de la salle est gratuite pour les associations ayant leur siège social sur la commune de St Bonnet des Quarts et ajoute qu'il est désormais nécessaire de leur demander une participation pour couvrir les frais d'électricité.

Il propose au Conseil que pour les associations ayant leur siège social sur la commune, la première utilisation pour l'organisation d'une manifestation reste gratuite et que pour les suivantes, une participation de 50 € leur soit demandée.

Il propose les tarifs suivants pour les autres locations :

| | Habitants | Extérieurs |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|
| - location pour un vin d'honneur | 80 € | 100 € |
| - location pour un jour | 120 € | 190 € |
| - location pour 2 jours | 200 € | 290 € |
| - ménage | 50 € | 50 € |
| - caution | 400 € | 400 € |
| - chèque de réservation | 50 % de la location | 50 % de la location |

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 20 février 2023.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance
Le Maire, Christian DUPUIS

La secrétaire, Elodie LAVERT

